

Décision

Générale

colonial

Décision n° 867 accordant un congé administratif à M, Carton.

n° 867

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 août 1949

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1949

Date du numéro

31 août 1949

VISAS

la Gouverneur de la Côte française des somalis et dépendances, chevalier de la Legion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à La colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 2 mars 1916 portant règlement ar la solde et les accessoires des fonctionnaire et agents des services coloniaux : Vu le décret n° 17-970 du 29 avril 1947 portant modification au décret du 2 mars 1910 en ce qui concerne le régime des congés et chrogeant le décret du 1er août 1944,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un congé administratif de Six mois, pour en jouir à Crrenoble (Isere), est accordé à M. Carton (Albert), comandant de camp de 17 :classe du corps d'encadrement des pionniers de Madagascar

Art. 2

— M. Carton, accompagné de sa femme et de son fils, âgé de 11 ans, rejoindra son lieu de congé par premiere occasion maritime pour compter au 26 aout 1949 et vovagera en 2° classe aux frais du budget local (assimilation : 2° catégorie).

Art 3

La présente decision sera enregistrée, publiée et communiquée partout ou besoin sera.

Le Gouverneur.P.H.Siriex